



TÉLÉTRAVAIL, LA BALLE EST DANS LE CAMP DE LA DIRECTION : PUNITION DES SALARIES OU DIALOGUE SOCIAL

Roissy, le 2 février 2022.

Lors de la session du 27 janvier du Comité Sociale Économique Central, les 3 organisations non-signataires de l'Accord Qualité de Vie au Travail (CFE-CGC, FO et UNSA) ont lu une déclaration dénonçant les orientations prises par la Direction après son échec dans les négociations.

La Direction a présenté une charte télétravail pour se substituer à l'accord et l'a soumis au vote, comme la loi l'oblige.

Vote unanime des élus en CSEC CONTRE la charte Télétravail !

Dans une démarche constructive trois organisations représentatives sur quatre (CFE-CGC, FO et UNSA) ont demandé à extraire le télétravail de l'Accord Qualité de vie au Travail et ne pas le dénaturer par le biais de lettres de cadrage, pour donner une chance à cet accord d'être signé majoritairement. La Direction Générale des Ressources Humaines campe sur sa position pour des raisons dogmatiques et politiciennes. Elle fait le choix de punir les salariés pour tenter de masquer son inefficacité.

L'attitude de la Direction Générale des ressources humaines pose un problème de démocratie sociale, et nous continuons de penser que sa responsabilité est pleinement engagée. La CFE-CGC, FO et l'UNSA rassemblent 71,91% des suffrages des syndicats représentatifs PS.

Comment le dialogue social pourrait sortir grandit de cette séquence ? Le refus d'entendre la majorité des syndicats représentatifs est dangereux et a déjà été générateur de crises lourdes au sein de notre compagnie

Aujourd'hui, la Direction va appliquer une charte contre laquelle l'unanimité des syndicats s'est positionnée !

Dans ces conditions, nous demandons l'arbitrage de la Directrice Générale d'Air France (courrier au dos) qui doit prendre sa part de responsabilité devant cette situation ubuesque où la majorité des salariés est niée.

Roissy, le 02 février 2022.



Madame Anne Rigail
Directrice générale d'Air France
DG.AF

OBJET : Absence d'accord sur la qualité de vie au travail

Madame la Directrice Générale,

Lors du CSEC du 27 janvier nos représentants ont interpellé le Président de la session, et Directeur Général des Ressources Humaines, lors du Point 4 de l'ordre du jour, qui fait suite à l'échec des négociations sur la Qualité de Vie au Travail et proposait au vote une charte unilatérale sur le télétravail (rejetée à l'unanimité), tentant de palier partiellement l'absence d'accord.

Nos trois syndicats représentent 71,91% des suffrages des organisations représentatives pour le personnel au sol. Les propositions de chacune de nos 3 organisations pour construire un chemin permettant une contractualisation du télétravail n'ont pas été entendues. C'est incompréhensible.

La réponse de la Direction Générale des Ressources Humaines s'est voulue punitive à l'égard des salariés avec une volonté politicienne et stratégique de tenter de mettre en difficulté les syndicats n'adhérant pas à sa proposition finale. C'est inadmissible.

Notre politique contractuelle est en difficulté. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Cette manœuvre, désespérée et contre-productive, de la Direction Générale des Ressources Humaines montre son incapacité à tirer des leçons du passé et surtout son incapacité à construire un dialogue social apaisé et efficient pour l'ensemble des salariés et de l'Entreprise.

Madame la Directrice Générale, nous vous savons attachée aux valeurs de démocratie sociale. Nous ne pouvons pas concevoir qu'une telle majorité de suffrages exprimés soit ignorée à ce point.

Madame la Directrice Générale nous vous sollicitons une entrevue afin de pouvoir trouver une issue positive à la crise actuelle mais aussi dessiner les perspectives d'un dialogue social rénové nous permettant d'affronter l'avenir avec comme atout la cohésion.

Veuillez agréer Madame la Directrice Générale, nos salutations distinguées.

Laurence Demigne
Secrétaire Générale CFE-CGC

Yves Joulin
Secrétaire Général UNSA

Christophe Malloggi
Secrétaire Général FO